



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des élections**

**Le préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Arrêté préfectoral n°2026-DRCL-BDE-009
portant modification de l'arrêté préfectoral n°2026-DRCL-BDE-005
fixant l'état des listes des candidats au premier tour
des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026**

VU le code électoral ;

VU la loi organique n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret du Président de la République en date du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté n°25/BC/095 du 07 novembre 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et organisant sa suppléance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-DRCL-BDE-001 du 8 janvier 2026 fixant pour les élections municipales et communautaires des 105 et 22 mars 2026 les délais de dépôt des déclarations de candidatures ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-DRCL-BDE-005 du 27 février 2026 fixant l'état des listes des candidats au premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

VU les rectifications apportées à l'état des listes candidates annexé à l'arrêté préfectoral n° 2026-DRCL-BDE-005 du 27 février 2026 fixant l'état des listes des candidats au premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'annexe à l'arrêté préfectoral n°2026-DRCL-BDE-005 du 27 février 2026 fixant l'état des listes des candidats au premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 est remplacée par le tableau ci-joint.

.../...

Article 2 :

Les listes de candidats figurent sur cet état par ordre alphabétique des communes et dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage issu du tirage au sort.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture et au recueil des actes administratifs de la préfecture. Les listes seront affichées dans chaque commune du département.

Melun, le
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

~ 6 MARS 2026

Sébastien LIME